



# ALP'ARC

Pôle économique grandeur nature

## PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU CŒUR DES ALPES

DOSSIER DE PRESSE  
**SEPTEMBRE 2022**

+33 (0)4 79 26 25 01  
[contact@alp-arc.com](mailto:contact@alp-arc.com)  
1032 rue Louis Armand  
73390 Bourgneuf  
[www.alp-arc.com](http://www.alp-arc.com)





# ALP'ARC

Pôle économique grandeur nature

## TABLE DES MATIÈRES

**Édito du Président**

3

**Engagement politique**

4

**Parc d'activités qui interroge nos pratiques habituelles**

7

**Boucle géothermale sur nappe sur un parc d'activités généraliste et industriel**

9

**Compensations environnementales et agricoles collectives**

12

**Ambitions d'Alp'Arc**

15

**Remerciements**

16

**Contact**

17

## ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'extension **d'Alp'Arc** est avant tout la concrétisation de la continuité de volontés politiques. Entre le moment où des élus visionnaires ont imaginé implanter des activités économiques sur cet espace et la réalisation que nous inaugurons aujourd'hui, **18 ans** se sont écoulés.

Mais nous sommes profondément convaincus que le développement de nos territoires doit beaucoup à celui de l'économie notamment industrielle. Et c'est de cette conviction qu'est née notre pugnacité pour aller au bout de ce projet tant les contraintes de nos territoires sont importantes et les réglementations nombreuses et évolutives. Il aura fallu également la conviction que le développement économique peut aller de pair avec le respect de l'environnement. Cela se traduit par la fourniture d'une source d'énergie renouvelable à grande échelle, la limitation des surfaces imperméabilisées, une approche frugale en matière d'aménagements et l'amélioration de la biodiversité.

Aussi, en tant que Président et avec mes collègues élus, sommes-nous très fiers du travail accompli et de pouvoir proposer à nos entreprises industrielles, PME et PMI, un parc d'activités dans un écrin de qualité pour répondre à leurs besoins de développement. La rareté du foncier dans l'arc alpin nous amène à privilégier les entreprises et les filières de notre écosystème économique régional.

Jean-Claude Montblanc,  
**Président du Syndicat mixte Alp'Arc**

« Je suis convaincu que le développement de l'économie de demain est le moteur de celui de nos territoires. »



# 1. Engagement politique



## Histoire du Syndicat mixte : de 2003 à aujourd'hui



Dissolution du SIARC et création du Syndicat mixte Arc-Isère avec le Conseil Départemental de la Savoie, La Communauté de communes du Gelon et du Coisin et la Communauté de communes Porte de Maurienne.

**2003**

Fin de concession d'aménagement de la zone actuelle avec la Société d'Aménagement de la Savoie (SAS).



**2012**



Remplacement de la Communauté de communes du Gelon et du Coisin par la Communauté de communes Cœur de Savoie au sein du Syndicat mixte.

**2014**

Retrait du Département de la Savoie du fait de la Loi NOTRe et maintien du Syndicat mixte avec les deux Communautés de communes.



**2017**



Nouvelle dénomination du Syndicat mixte Alp'Arc.

**2021**

# 1. Engagement politique



## Objet du Syndicat mixte Alp'Arc

L'aménagement, la gestion et la commercialisation de la zone d'activités économiques Alp'Arc ou de son extension, ainsi que la réalisation, la promotion de tous aménagements ou constructions nécessaires au développement de la zone.

## Démarches engagées depuis 2004 pour la réalisation de l'extension Alp'Arc

Première étude d'extension du parc d'activités confiée à la SAS

- Jan. 2007** Étude de dangers du terminal de Bourgneuf-Aiton
- Juil. 2009** Reprise des études d'extension par le Syndicat mixte - Lancement d'une étude d'urbanisme pré-opérationnelles de l'extension en partenariat avec Métropole Savoie / cabinet Lieux Dits – Programmes Urbain – Altitudes VRD – IRAP
- Nov. 2009** Acquisition des terrains à titre gratuit du Conseil Général de la Savoie
- Fév. 2010** Premières études hydrogéologiques et de reconnaissance géophysique de la nappe phréatique
- Oct. 2010** Dossier de création de ZAC  
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire  
Acquisition des premiers terrains privés de la phase 1 (environ 10 ha) par l'EPFL de la Savoie
- Mai. 2011** Attribution du marché pour un premier forage d'essai et construction de piézomètres
- Juin 2015** Acquisition par le Syndicat mixte des terrains portés par l'EPFL de la Savoie
- Mars 2017** Lancement des études de faisabilité et calibrage de la boucle géothermale
- Sept. 2017** Attribution du programme de reconnaissances hydrogéologiques au groupement ANTEA – SONDALP
- 2018 2019** Enquête parcellaire et enquête préalable à l'Autorisation Environnementale et à la Déclaration d'Utilité Publique de l'extension

**18 Oct.  
2018**

Arrêté préfectoral n°2018-1295 portant Autorisation environnementale

**Oct.  
2019**

Première campagne de défrichage

**3 Déc.  
2019**

Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet d'extension

**Fév.  
2020**

Approbation du Cahier des charges architecturales urbanistiques et paysagères  
Approbation du Cahier des charges de cession de terrains de l'extension  
Approbation du Règlement technique de l'extension

**Mars  
2020**

Lancement de la maîtrise d'œuvre de l'extension confiée aux cabinets Egis – JNC Sud

**Oct.  
2020**

Campagne complémentaire de défrichage

**28 Déc.  
2020**

Arrêté préfectoral n°73-2020-12-28-004 d'octroi d'un permis d'exploitation de gîte géothermique basse température

**Avril  
2021**

Attribution des marchés de travaux

**Juil.  
2021**

Démarrage des travaux VRD de l'extension  
Modification des statuts du syndicat mixte – prise de compétence Réseau de chaleur et de froid

**Sept.  
2021**

Acquisition des terrains en bord d'autoroute A43 à un propriétaire privé

**Déc.  
2021**

Acquisition de la dernière propriété à l'EPFL de la Savoie



## 2. Parc d'activités qui interroge nos pratiques habituelles

### Sur près de 28 hectares commercialisables,

l'extension du parc d'activités relève d'un nouveau modèle orienté par les dernières évolutions législatives conjuguées à la détermination politique de réduire l'impact énergétique et environnemental des parcs d'activités et de l'inscrire comme réel cadre de vie au travail pour les salariés, dans une logique de marque-employeur.

Cette nouvelle génération de parc d'activités a vocation à s'adapter toujours plus aux besoins des entreprises et salariés tout en tenant compte de nos enjeux de société (environnement, transition énergétique...etc).

### Réduire les surfaces imperméabilisées



#### Noues végétalisées dépolluantes

& infiltration des eaux de pluies de surface

#### Trottoirs traités en concassés

et places de stationnement publiques traitées en substrat terre-pierre végétalisé permettant l'infiltration des eaux de pluies

#### Voie verte

en enrobés drainants



### Améliorer le mix énergétique à disposition des entreprises

#### Création d'une boucle géothermale

offrant 11MW de puissance cumulée chaud – froid et une défense incendie renforcée

#### Obligation pour les futures constructions

de recourir aux énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, solaire thermique... etc)

## 2. Parc d'activités qui interroge nos pratiques habituelles

### VRD de l'extension d'Alp'Arc

#### Phase

1

#### Coûts des travaux

.Défrichage : débardage par chevaux (Trait Débardage Services) : 51 720€ HT  
.Lot 1 (démolition, terrassement, voirie, revêtement, bordures, réseaux secs et humides)

Groupement Eurovia – Vinci Construction Terrassement – Mauro Maurienne :  
2 658 563€ HT dont 300 000€ HT de réseau aller et retour, vannes de coupure de boucle géothermale.

  
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#### Subvention

173 000€ au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2020).

#### Emprunts

7 000 000€ Prêt Gaia contracté auprès de la Banque des Territoires.

#### Phase ultérieure

#### Travaux restants à aménager pour la phase 2

- . Démolition,
- . Terrassement,
- . Voirie,
- . Revêtement,
- . Bordures,
- . Réseaux secs et humides :

**3 000 000€ HT** environ  
dont **315 000€ HT**  
de **réseau aller et retour**  
de **boucle géothermale.**

# 3. Boucle géothermale sur nappe sur un parc d'activités généraliste et industriel



## Une première en France

La transition énergétique passe aussi par les process industriels, les bâtiments d'activités et les mobilités du quotidien à l'échelle d'un parc.

Entre  
12 et  
28m

Face à l'ampleur des besoins énergétiques, Alp'Arc compte inverser la logique et pousser les entreprises à opter pour un bouquet d'énergies renouvelables avec au premier rang une boucle d'eau tempérée sur nappe puisée entre 12 et 28m de profondeur. Elle couvre les besoins de confort des bâtiments mais peut aussi couvrir des process de froid positif ou d'été.

29T  
de  
CO<sup>2</sup>/an

4 258KW de puissance chaud et 5 975KW de puissance froid, soit 10,3MW de puissance. Consommation de 887 MWh/an d'énergie primaire, soit une économie de 71% par rapport au scénario gaz. Emission de 29T de CO<sup>2</sup>/an, soit 94% d'économie par rapport au scénario gaz.

2  
puits

Pour la phase 1, le Syndicat mixte a créé 2 puits de pompage et réinjection de Ø 80cm / 30m de profondeur, ainsi que 3 000ml de canalisation aller et retour. Il s'est doté de la compétence « réseau de chaleur et de froid » pour gérer en régie directe son propre service de distribution d'eau-énergie « Alp'Arc Energie ».

Subvention Fonds Chaleur ADEME, Agence de la transition écologique, de soutien au développement des énergies renouvelables.



# 3. Boucle géothermale sur nappe sur un parc d'activités généraliste et industriel



## Mais la transition énergétique, c'est aussi :



Navettes publiques entre gare SNCF et parc d'activités (+ réserve foncière pour construire une halte ferroviaire à terme sur le parc).  
Promotion du covoiturage organisé.  
Développement du VAE avec la nouvelle voie verte.  
Interconnection à terme avec les vélo-routes V67 en Maurienne et V62 en Combe de Savoie.



Présence et développement de la plateforme de ferroutage de Bourgneuf-Aiton avec diversification par l'exploitation d'une nouvelle voie de chargement-déchargement de marchandises et son ouverture en direction de Chambéry/Lyon.



Réflexion engagée pour accélérer la transition énergétique des transports de marchandises avec l'implantation d'une station d'énergie GNC Bio, Hydrogène Bio, Bornes de recharges PL + Bus.

## Travaux de la boucle géothermale sur nappe

Études préparatoires : des études, campagnes de détection géophysiques, travaux de reconnaissance (piézomètres) se sont succédés de 2011 à 2018 pour arriver à la modélisation du fonctionnement de la nappe et au dépôt du dossier de demande d'Autorisation au titre du Code Minier pour un montant total de 200 000€ HT.



# 3. Boucle géothermale sur nappe sur un parc d'activités généraliste et industriel



Une première en France



## Coûts des travaux

1

### Coûts des forages

.Travaux de reconnaissance (2018) – puits de réinjection avec essais et mesures : 145 050€ HT  
.Lot 2 (2021-2022) – puits et équipements du réseau de géothermie (partie verticale et branchements parcelles) / Sondalp-Hydroforage, Aqualians : 532 308€ HT



### Emprunt

800 000€ Prêt Relance Verte à la Banque des Territoires

### Subvention d'équipement

677 000€ subvention d'équipement du Fonds Chaleur de l'ADEME

## Phase ultérieure

### Travaux restants à aménager pour la phase 2

825 000€ HT – 2 puits de production + 2 puits de réinjection et les équipements du réseau de géothermie (partie verticale et branchements parcelles)



# 4. Compensations environnementales et agricoles collectives



À l'origine le secteur d'extension du parc d'activités était couvert pour partie de boisements (1ha) et principalement de surfaces agricoles avec une rotation de cultures (prairie temporaire, légumineuses, céréales, maïs) alternant depuis **2010** avec des plantations de plans de vignes.

Il faut noter qu'un emprunt d'environ **150 000m<sup>3</sup>** de matériaux pour le chantier de l'autoroute de la Maurienne avait également été réalisé en **1996** sur près de **5ha** laissant une vaste dépression à vocation agricole avec des rendements moindres.

Il a donné lieu à des campagnes d'inventaires faunistiques et floristiques montrant une biodiversité limitée du fait de **l'anthropisation du milieu**.

## Compensations environnementales

Après étude d'impact, l'arrêté préfectoral d'autorisation a convenu d'un cortège de mesures d'évitement, de réduction et de compensations que la collectivité s'efforce de mettre en œuvre.

**Les principales mesures consistent à :**

### Pour les mesures de réduction :

- . Le déplacement de la pelouse semi-sèche
- . La suppression de certaines clôtures
- . La limitation de perturbations de trafic sur le parc d'activités actuel
- . L'intégration paysagère de l'extension



### Pour les mesures d'évitement :

- . La préservation de la strate arborée hors le déboisement
- . La réalisation de coupes forestières hors période de reproduction de l'avifaune et des chiroptères arboricoles avec un protocole de coupe par rétention de chute des arbres habités
- . La gestion des plantes invasives
- . La réalisation des travaux à une période adaptée pour le lézard vert et des murailles



# 4. Compensations environnementales et agricoles collectives

## Pour les mesures de compensations :

- . La création de **6 500m<sup>2</sup>** de noues d'infiltration des eaux pluviales
- . L'installation de refuges favorables aux reptiles
- . L'installation d'une vingtaine de gîtes artificiels à chauves-souris
- . La création de **24 118m<sup>2</sup>** de surfaces boisées
- . La création d'une trame écologique et paysagère fonctionnelle diversifiée et qualitative assurant un corridor de circulation pour la faune sauvage
- . Le déplacement de la clôture de l'îlot paysager à l'angle du passage de la RD73 sous l'autoroute à l'Est de l'extension
- . L'adoption d'une charte écologique pour les candidats à l'installation sur le parc d'activités



## Pour le suivi des incidences environnementales :

La mise en place d'un observatoire qui traitera des mesures sur la biodiversité, le paysage, la gestion des eaux et de l'agriculture.

## L'ensemble de ces mesures...

...a donc été mis en œuvre ou est en cours à l'échelle de cette première phase avec la conjonction d'efforts de JNC Sud / maître d'œuvre en charge des espaces verts et paysagers, Karum – Action nature, en charge de l'observatoire environnemental et d'EVS entreprise en charge des travaux paysagers.



**Ainsi, à l'échelle de la phase 1 près de 5ha d'espaces boisés et végétalisés sont maintenus ou créés apportant une plus grande diversité de milieux :**

**26 600m<sup>2</sup>**

d'îlots boisés protégés

**9 048m<sup>2</sup>**

d'îlots boisés créés

**4 302m<sup>2</sup>**

reconstitués en prairie semi-sèche

**3 861m<sup>2</sup>**

de prairies fleuries mellifères avec bosquets dont 750m<sup>2</sup> de bosquets

**4 682m<sup>2</sup>**

d'espaces verts d'accompagnement des voies verte et piétonne composées de massifs arbustifs

# 4. Compensations environnementales et agricoles collectives

## Compensations agricoles collectives

Le décret n°2016-1190 du **31 août 2016** relatif aux mesures de compensations prévues à l'article L.112-2-3 du code rural et de la pêche maritime applicable à compter du 1er décembre 2016 a amené le Syndicat mixte à engager une étude supplémentaire sur les préjudices causés à l'activité agricole par le projet d'extension pour établir finalement leur réparation à hauteur de **257 018€**.

Au-delà de l'acquisition des **432 398m<sup>2</sup>** de terrains agricoles et boisés (dont une partie hors ZAC) et d'anciens bâtiments d'habitation ou d'exploitation, le tout établi au prix fixé par France Domaine, le Syndicat mixte s'est acquitté des indemnités d'éviction auprès des exploitants pour un montant total de **155 000€**.

Par ailleurs, les activités agricoles mais aussi les ruchers présents ont été maintenus durant les travaux.

En accord avec la profession agricole représentée par le groupement de développement agricole de Cœur de Savoie et la chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc, les actions prioritaires ont été orientées sur la reconquête agricole en plaine et en coteaux ainsi que l'étude de faisabilité et le financement d'une légumerie / conserverie locale.



## Travaux liés aux compensations environnementales et compensations agricoles collectives

### Défrichement préparatoire 2019-2020

Défrichement (Trait Débardage Services) :  
51 720€ HT

### Travaux 2021 - 2022

Lot 3 (espaces verts et mobiliers extérieurs) /  
Entreprise Espaces Verts Savoie Mont-Blanc (EVS) :  
324 863€ HT

# 5. Ambitions d'Alp'Arc



## Objectifs d'Alp'Arc

Avec un coût total d'opération avoisinant les **17M€**, l'extension d'Alp'Arc viendra répondre aux demandes des entreprises de tailles moyennes et grandes en développement avec un ancrage dans l'écosystème économique du territoire et une volonté d'économie des ressources et du foncier :

**critères de densité d'emploi (50/ha) et de construction (50% de surface de plancher).**

- Elle cherche également à répondre aux demandes d'implantations industrielles notamment dans le cadre du plan France Relance 2030 de rapatriement des activités contribuant à la souveraineté économique du pays.
- Cette extension s'adresse aux entreprises cherchant à réduire leur empreinte carbone et à innover pour l'économie de demain.
- Contribuer à la marque-employeur des entreprises en soignant un cadre de vie professionnelle de qualité

## S'implanter sur Alp'Arc

### Activités recherchées

dans les industries agro-alimentaires, agro-chimiques, chimiques, d'énergies, huiles essentielles...etc

### Services à destination des entreprises

fonctions support, sous-traitance industrielle, maintenance, logistique et stockage intelligent... etc

## Témoignages vidéo

## Ils nous font confiance





# Remerciements

ALP'ARC  
Pour les collectivités locales et les citoyens

Au Comité syndical pour 19 années d'engagement pour l'enchaînement des procédures d'extension de ce parc d'activités

Aux 2 Présidents de Communauté de communes, Béatrice SANTAIS pour Cœur de Savoie et Hervé GENON pour Porte de Maurienne

Aux maires et anciens maires de Bourgneuf et Aiton

À Elisabeth BORNE, ancienne ministre des transports et actuelle Première Ministre qui a impulsé l'acquisition par l'Agence de financement des infrastructures de Transport de France de la plateforme de ferroutage et le financement du giratoire de la RD 1006 ainsi que la reprise de sa voirie d'accès.

Au Préfet Louis LAUGIER et Sous-Préfet Frédéric SAUTRON et à leur service (Bureau de collectivités locales, DDT) qui ont pris la mesure du projet et permis son engagement mais aussi qui soutiennent financièrement les travaux (DETR)

Au Conseil départemental de la Savoie pour l'aménagement du nouveau giratoire de la RD 1006 et de la réfection de voirie d'accès à la plateforme de ferroutage

À l'ADEME – Fonds Chaleur pour le suivi de nos études et le soutien financier de nos innovations

Aux équipes de maîtrise d'œuvre EGIS et d'assistance à maîtrise d'ouvrage HAKU Conseil

Aux concessionnaires de réseaux pour leur interface avec le projet (Département de la Savoie, SNCF, Enedis, GRDF, GRT Gaz, Syndicat des eaux, Service assainissement de Cœur de Savoie)

Aux entreprises de travaux : Eurovia, Mauro Maurienne, Vinci Construction Terrassement, Sobeca, Nausiriatech, IRTO, Bazin Électricité, Sondalp, Aqualians, Espaces Verts Savoie (EVS), Trait Débardage Services

À la Banque des Territoires qui finance nos travaux

Au comptable public / M. le Payeur départemental

Aux bureaux d'études (Lieux-dits, Karum, Altitude VRD, BG Ingénieurs Conseils, Stratorial, Amstein et Walthert, Antea Group, Alpes Contrôles, 2 Savoie Géotechnique ... etc) ayant accompagné les différentes procédures d'autorisation

Aux entreprises en lien avec la communication ou la signalétique (L'Comunik, PubliFlash, MégapixAiles et VasyPaulette)

À l'EPFL de la Savoie pour les acquisitions et le portage fonciers de l'extension



# ALP'ARC

Pôle économique grandeur nature

## CONTACT

François-Xavier LE CORRE  
[fx.lecorre@alp-arc.com](mailto:fx.lecorre@alp-arc.com)

**+33 (0)4 79 26 25 01**  
[contact@alp-arc.com](mailto:contact@alp-arc.com)  
1032 rue Louis Armand  
73390 Bourgneuf  
[www.alp-arc.com](http://www.alp-arc.com)

